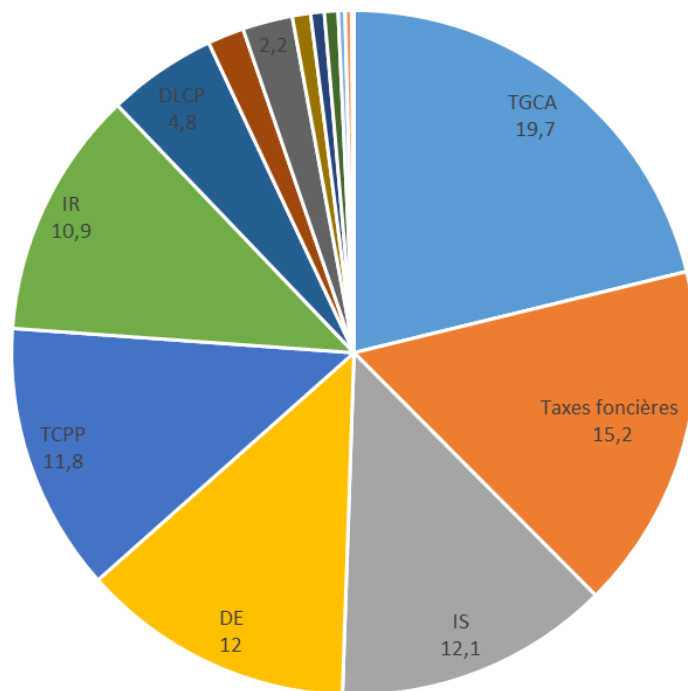
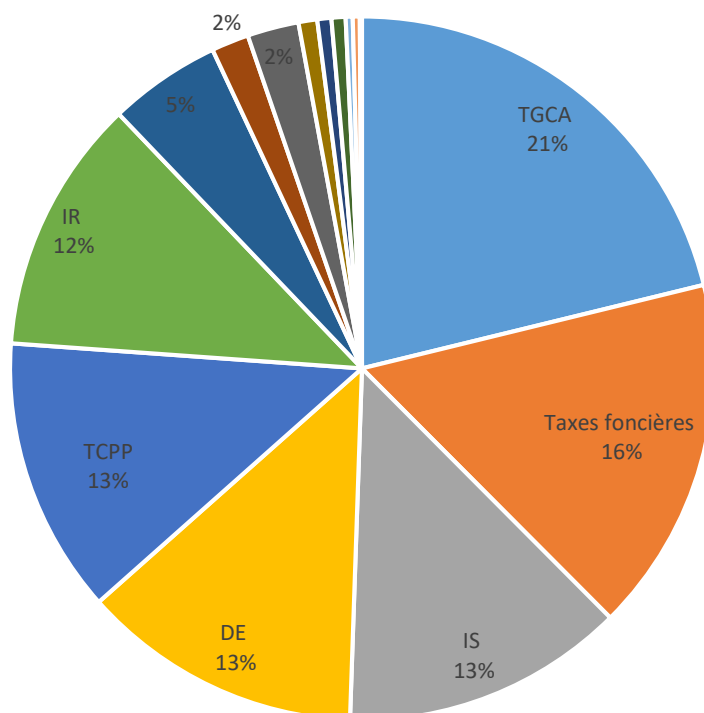


Recettes fiscales 2020 (en M €, pour un total de 93 M €)



- TGCA : 19,7 M €
- Impôt sur les sociétés (IS) : 12,1 M €
- Taxe sur la consommation de produits pétroliers (TCPP) : 11,8 M €
- Droit de licence et contribution des brevets (DLCP) : 4,8 M €
- Taxe sur les conventions d'assurance : 2,2 M €
- Droit de bail : 0,6 M €
- Taxe d'embarquement : 0,3 M €
- Taxe sur les locations de véhicules (supprimée le 01/04) : 0,09 M €
- Taxes foncières : 15,2 M €
- Droits d'enregistrement (DE) : 12 M €
- Impôt sur le revenu (IR) : 10,9 M €
- Taxe territoriale d'électricité : 1,6 M €
- Cartes grises : 0,8 M €
- Taxe de séjour (supprimée le 01/04) : 0,6 M €
- Prélèvement sur les jeux : 0,3 M €

Recettes fiscales 2020 (en % du total)



- TGCA : 21%
- Taxes foncières : 16 %
- Impôt sur les sociétés (IS) : 13 %
- Droits d'enregistrement (DE) : 13 %
- Taxe sur la consommation de produits pétroliers (TCP) : 13%
- Impôt sur le revenu (IR) : 12 %
- Droit de licence et contribution des patentes : 5 %
- Taxe territoriale d'électricité : 2 %
- Taxe sur les conventions d'assurance : 2 %
- Cartes grises : 1%
- Droit de bail : 1 %
- Taxe de séjour : 1 %
- Taxe d'embarquement :
- Prélèvement sur les jeux :
- Taxe sur les locations de véhicules :